

PROCÈS-VERBAL

DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi dix-sept octobre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DUPRESSOIR.

ETAIENT PRESENTS : MM. DUPRESSOIR – DELABOS – DESOMBRE – GLÜCK – MASSET – MAUGER – Mmes – SEVESTRE – VAN DEN BOSSCHE – DESANNAUX – COURTY – ENOU.

ABSENTS : Jean-Luc GARIN, Gabriel VERHAEGHE.

EXCUSÉES : Fabienne BERNSTEIN (procuration à Jean-Paul DUPRESSOIR), Isabelle DURAND (procuration à Stéphanie DESANNAUX).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madeleine VAN DEN BOSSCHE

QUORUM : 8

Ordre du jour :

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2023 à 20H30

II- COMPTES RENDUS DE REUNIONS

III- DÉLIBÉRATION et DÉCISION MODIFICATIVE À PRENDRE (délibération mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats et décision modificative changement de compte d'imputation)

IV- URBANISME

V- INFORMATIONS DIVERSES

VI- QUESTIONS DIVERSES

I- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2023** :

Accord à l'unanimité des membres présents.

II- COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

a) SIAEPA DU CREVON (Benoit DELABOS)

- transfert de compétences eau / assainissement vers la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026. Le syndicat devra se positionner avant la fin de l'année sur les 2 options ;

- délibérations pour l'eau potable, l'assainissement et l'assainissement non collectif ;

- décisions modificatives validées ;

- STGS retenu pour la relance de délégation de service public pour 12 ans.

b) Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin : (Lucette SEVESTRE)

Madame SEVESTRE fait un résumé de la réunion qui s'est déroulée le 02 octobre 2023.

- démission d'un conseiller communautaire,

- renouvellement des marchés de collecte : à ce jour 11 emplacements points d'apport volontaire. Délibération portant pour une année supplémentaire à compter du 1^{er} juillet 2024 pour permettre la mise en place des différentes options.

Il a également été question de la mobilité, du projet du département pour la mise en place d'une diagonale reliant Rouen – Forges Les Eaux en voie verte. Transfert automatique des compétences pour les communes de - 3 500 habitants sur « droits, affichages publicités ». Transfert de compétences au 1^{er} janvier 2026 des syndicats d'eau vers Inter-Caux-Vexin. Un compte rendu nous sera envoyé et transmis au Conseil Municipal.

c) Réunion avec les associations : (Julien GLÜCK)

Les dates pour la réservation des salles ont été posées. Il a été décidé d'arrêter le chauffage en fonction des activités comme l'année précédente.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le Président du Comité des fêtes pour l'organisation du feu d'artifice et la retraite aux flambeaux le soir de la fête du village à la place du 13 juillet auparavant (prévoir 2 400 €). Monsieur le Maire propose de prendre à la charge de la commune, l'achat d'un ou 2 nouveaux stands et de garder la même subvention pour le comité des fêtes. Monsieur DELANDE va demander des devis pour les stands. Le feu d'artifice aura lieu cette année le Samedi 08 juin 2023. Pour information le dimanche 09 juin, il y aura les élections européennes (en Mairie) et la fête du village en même temps.

III- DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE :

1) Délibération N°27-2023 : Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de la collectivité de SERVAVILLE-SALMONVILLE.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Considérant que la commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que JVS-MAIRISTEM a été retenu pour être le tiers de télétransmission.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que Monsieur le Maire signe le contrat d'adhésion aux services de JVS-MAIRISTEM pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- autorise Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- donne son accord pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux services de JVS- MAIRISTEM pour le module d'archivage en ligne.
- donne son accord pour que Monsieur le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet ;
- donne son accord pour que Monsieur le Maire signe le contrat de souscription entre la commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE et un prestataire de service de certificat électronique.

Décision Modificative N°6 :

| Désignation | Diminution sur Crédits ouverts | Augmentation sur Crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 2041512 : Subv GFP de rattach. – Bâtiments et installations | 39 042.40 € | |
| TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées | 39 042.40 € | |
| D 2181 : installations générales, agencements et amén. divers | | 39 042.40 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | | 39 042.40 € |

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

IV – URBANISME :

Comme évoqué suite au précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe que pour la SCI AZAD, un rendez-vous a eu lieu avec Mme LOUIS (responsable urbanisme Inter-Caux-Vexin), le représentant de la SCI AZAD et son architecte. Une convention va être faite pour refaire le chemin piétonnier du relais 31 à l'allée du Buisson. Monsieur le Maire donne lecture de la convention au Conseil Municipal.

V - INFORMATIONS DIVERSES :

- Spectacle de magie « la secrétaire du père Noël » aura lieu le mardi 19 décembre 2023.
- Monsieur le Maire informe qu'il a envoyé un courrier au Conseiller Régional pour appuyer la création de l'arrêt de bus « rue de la Briqueterie ». Pour le moment, la réponse est négative du fait de l'inter distance entre les arrêts qui est inférieur aux dit règlement du cadre des cinq départements régionaux. Toutefois, il va essayer d'en parler au vice-président en charge des transports si l'on peut trouver une solution.
- Présentation de 3 cartes de vœux. La photo de l'église sous la neige est retenue par le conseil Municipal.
- Madeleine VAN DEN BOSSCHE va représenter la commune pour la commémoration du 11 novembre 2023 à la paroisse de Saint-Jacques sur Darnétal.
- Assemblée générale d'interlude le 19 octobre 2023 à la clef des champs à Préaux.
- Monsieur le Maire informe que nous avons reçu un mail pour nous féliciter pour « l'espace Dugelay ».
- Illumination de la Mairie aura lieu le 9 décembre à 18h au lieu du 10 décembre 2023. Il se fera le jour du marché nocturne du comité des fêtes.

- Monsieur GLÜCK informe que la Mairie a postulé au programme « village d'avenir » dans le cadre du projet de chaufferie de la salle de sport.

VI- QUESTIONS DIVERSES :

Madame DESANNAUX informe qu'il y a des soucis d'aération, de frigo et de gazinière à la salle polyvalente. Monsieur le Maire va s'en occuper.

Elle demande également où en est le projet « voisin vigilant » Monsieur le Maire va recontacter la personne de la gendarmerie qui était venue faire la présentation.

Elle demande quand nous allons procéder au recrutement pour le remplacement de Monsieur PINOT. Monsieur le Maire informe qu'il va s'en occuper courant d'année prochaine.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 14 décembre 2023 si pas besoin de faire celui qui était prévu le mardi 21 novembre 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.

Le Maire

Jean-Paul DUPRESSOIR

secrétaire de séance